

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

Rapporteur général : Guy Sorman

AVIS

Assemblée Générale

17 avril 2019

Dispositifs 16-25 ans – État des lieux et perspectives d'amélioration

Avis présenté par : Dominique Agis-Garcin – Tiphaine Bocquet – Dominique Desjonquères – Corinne Flutre – Danielle Hunsinger – Yann-Maël Larher – Pierre Saragoussi – Anne-Violaine Vignon.

Rapporteur : Anne Molard

1- Lettre de saisine



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

LE MAIRE

Le, 18 SEP. 2018

Monsieur le Président-délégué,

Au mois de mai dernier Boulogne-Billancourt a été désignée par le journal *Le Parisien* comme la deuxième ville d'Ile-de-France où il fait bon être parents.

Cette distinction récompense le travail que nous avons collectivement réalisé pour faire de notre commune la ville exemplaire des familles.

La ville souhaite poursuivre dans cette voie en intensifiant son action au service des 16-25 ans.

Dans cette perspective, je vous remercie d'effectuer un état des lieux des dispositifs publics, privés et associatifs à destination des jeunes boulonnais notamment pour leur orientation et leur insertion professionnelle. Je souhaiterais également que vous étudiez les perspectives d'amélioration pour faciliter leur accès au logement et à la santé.

Afin de vous aider à mener ces travaux, vos interlocuteurs élus seront Messieurs Frédéric MORAND et Léon SEBBAG. Vos interlocuteurs administratifs seront Monsieur Fabien MILDREDE et Madame Bérengère PÉRIÉ.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-délégué, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amis à vous,

Pierre-Christophe BAGUET

*Monsieur Guy SORMAN
Président délégué du CESEL
64, rue de la Saussière
92100 Boulogne-Billancourt*

2- Remerciements :

À la Mairie de Boulogne-Billancourt :

- **Frédéric Morand**, Maire-Adjoint à la Jeunesse et à la Santé,
- **Léon Sebbag**, Maire Adjoint au Logement,
- **Marie-Laure Godin**, Maire-Adjoint aux Ressources humaines, Vie associative et Politique de la Ville et Présidente de la Commission des Affaires Sociales,
- **Jean-Claude Marquez**, Maire-Adjoint Contrôle de gestion, Évaluation des politiques publiques, Informatique et Numérique et Administrateur de Seine Ouest Entreprise et Emploi,
- **Fabien Mildrede**, Directeur de la Jeunesse,
- **Bérengère Perié**, Directrice de la Santé, de la Solidarité, du Handicap, des Séniors et du CCAS,
- **Choubeila Mangin**, Responsable du BIJ (Bureau Information Jeunesse),
- **Houria Oubella**, Service de la Jeunesse, Responsable d'unité Ados-Jeunesse (11-25 ans),
- Les psychologues et la sage-femme de l'Espace Santé Jeunes,
- **Antoine Gillot**, Community Manager de la ville de Boulogne-Billancourt,
- **Christian Zola**, Direction du Logement.

Et :

- **Christine Boulos**, Directrice de la Mission Locale Seine-Ouest Entreprise et Emploi (SOEE),
- **Emmanuel Rivet**, Directeur Adjoint de la Mission Locale Seine-Ouest Entreprise et Emploi (SOEE),
- **Carolina Lazzari**, Directrice du Centre Social de Boulogne-Billancourt - Antenne Municipale du Pont de Sèvres,
- **Éric Bourgoïn**, Centre Social de Boulogne-Billancourt - Antenne Municipale du Pont de Sèvres,
- **Abdallah Bouallaga**, pour le service d'Actions de Cohésion Territoriale du Centre Social de Boulogne-Billancourt - Antenne Municipale du Pont de Sèvres,
- **Raynald Pezavant**, Proviseur du Lycée professionnel Etienne-Jules Marey,
- **Arnaud Jutier**, Inspecteur Général de Pôle Emploi,
- **Claude Eliaszevicz**, Directeur de cabinet du Maire de Villeneuve-la-Garenne (92) en retraite,
- **Sofiane Bouktit**, Directeur de l'association l'Oiseau Lyre située aux Squares de l'Avre et des Moulineaux,
- **Aude Stehelin**, Psychologue de l'association Oppelia Le Trait d'union, spécialisée dans les addictions,
- **Marine Lemanissier**, Psychologue de l'association Oppelia Le Trait d'union, spécialisée dans les addictions,
- **Joëlle Henrotte**, Chargée de mission Hauts-de-Seine Sud de l'association de logement intergénérationnel Ensemble 2 Générations.

3- Recommandations

- 1. Développer une politique volontariste forte à destination des jeunes en difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle.**
 - a. Désigner un « chargé de mission » qui pourrait être rattaché au Directeur Général des Services, disposant ainsi de la légitimité, de la visibilité et de toute la crédibilité nécessaire à la mise en place, au suivi et au contrôle de l'ensemble des actions.
 - b. S'appuyer sur le réseau d'entreprises boulonnaises (artisans, commerçants, PME et grandes entreprises) pour aider les jeunes concrètement : offres de stages, de missions, d'alternance, d'emplois, mécénat de compétence, job-datings, ... en s'appuyant sur le savoir-faire de la Mission Locale.

- 2. Établir un diagnostic précis et chiffré des types d'attentes et des natures de besoins.**
 - a. Avoir une connaissance fine de cette tranche d'âge, de ses besoins, des outils disponibles.
 - b. Dans le domaine de la santé, proposer chaque année, un bilan de sante gratuit dans un centre de SS et créer une maison de l'adolescent à Boulogne, ou un département « Jeunes » à la Mairie qui pourra organiser la prise en charge des jeunes dans leur globalité et définir une stratégie de prévention.

- 3. Élaborer une stratégie et un plan d'action alliant l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés.**
 - a. Confier au « chargé de mission » les objectifs suivants :
 - Définir un plan stratégique,
 - Coordonner les différentes actions et les différents acteurs grâce à des réunions régulières entre les partenaires,
 - Gérer un guichet unique (physique et numérique) permettant l'information et l'orientation efficace des jeunes,
 - S'assurer que chaque jeune boulonnais puisse bénéficier d'une aide adaptée à ses besoins, en mettant l'accent sur les quartiers qui en ont le besoin le plus urgent,
 - Fixer des objectifs à moyen et long terme,
 - Mesurer l'impact de ces mesures,
 - Faire l'évaluation du résultat effectif obtenu pour chaque jeune suivi.

- 4. Améliorer les circuits d'information et de communication en interne du dispositif comme auprès des publics concernés.**
 - a. Faire un travail pédagogique d'information et de suivi individuel en favorisant le développement d'une culture de communication et de transversalité grâce notamment à la transformation numérique des Services :
 - Créer une plateforme numérique bien documentée et claire d'orientation de la Jeunesse par le biais des réseaux sociaux et s'attacher à pousser les informations vers eux,
 - Proposer un lien direct sur le site de la Ville, dédié aux "jeunes de 16 à 25 ans", qui les mènera à toutes les associations et tous les services municipaux regroupés sous les rubriques "formation", "emploi", "logement", "santé", "stages".
 - b. Renforcer la visibilité des logements disponibles en promouvant les nouveaux types de logements : logement intergénérationnel, résidences étudiantes, et en facilitant leur accès pour les jeunes adultes (en construisant des logements adaptés, en favorisant ces profils dans l'attribution de logements sociaux, en se portant garant pour eux dans le parc privé, ...).

- 5. Évaluer et ajuster régulièrement le dispositif local.**
 - a. Disposer d'indicateurs de performance sur les politiques menées pour la jeunesse,
 - b. Afin de pallier le décalage et la mauvaise adéquation « besoins-dispositifs existants » inévitable si on ne donne pas la parole aux premières personnes concernées, créer un « Conseil des jeunes » afin de connaître leurs besoins et co-construire les actions et dispositifs,
 - c. Pour promouvoir la coopération entre les professionnels de santé et les sensibiliser aux particularités de cette population, instaurer des « Assises municipales de la santé des jeunes » : réunion annuelle des professionnels concernés autour d'un thème porteur.

4- Diagnostics externe et interne

Démographes, instituts de sondage, et dispositifs d'insertion sociale et professionnelle retiennent fréquemment la tranche d'âge 16-25 ans car elle couvre la période qui va de l'âge de fin de la scolarité obligatoire jusqu'à celui de l'éligibilité au RSA.

Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement pour les moins de 16 ans car ceux-ci sont suivis au quotidien par l'Éducation nationale. Quand le système fonctionne correctement il permet un suivi de leur parcours, de détecter ceux qui sont en difficulté et de mesurer le résultat des actions menées. Mais à partir de 16 ans si une grande majorité de jeunes poursuivent leur chemin sans besoin d'une prise en charge particulière, d'autres, beaucoup moins nombreux connaissent de nombreuses difficultés et réclament une prise en charge et un accompagnement personnalisé au risque de les perdre de vue.

Quel pourrait être le rôle de la Ville de Boulogne-Billancourt dans ce domaine ? Avec qui ? Comment et jusqu'où envisager une offre municipale performante et dédiée à la résolution des nombreuses problématiques que peuvent connaître certains jeunes de 16 à 25 ans.

Évidemment quand on pense « problèmes des jeunes », on pense en premier lieu à leur prise d'autonomie grâce à l'orientation, à l'insertion et à l'accès à l'emploi. Néanmoins si cet aspect est primordial il n'est pas suffisant. Accès au logement et accès à la santé sont également deux éléments fondamentaux et indispensables. Si l'un de ces éléments dysfonctionne l'ensemble sera compromis.

Afin de mieux cerner notre sujet nous nous sommes en premier lieu penchés sur une ressource documentaire importante mais éminemment touffue qui brosse un inventaire des problématiques et des aides au niveau national, régional et départemental. Les dispositifs sont en nombre considérable, ont des opérateurs divers, s'interrompent brusquement, changent de nom... Bref, impossible d'en faire le tour et encore moins possible d'en comprendre la logique d'autant que les mesures semblent se sédimenter et survivre sans jamais être évaluées.

Nous nous sommes ensuite attachés à dresser un état de l'existant à Boulogne-Billancourt par l'examen des précédents rapports du CESEL tels que :

- *Comment mieux aider les Boulonnais en recherche d'emploi (2015),*
- *L'offre de logements aux publics ayant des attentes spécifiques (2015)*
- *Les dispositifs de prévention de la délinquance (2015)*

Et à rencontrer tous ceux ou presque qui en mairie, dans les services de GPSO, dans les associations mais également au sein de l'Éducation nationale, assistent et répondent au quotidien aux besoins des jeunes.

Enfin nous avons interrogé les jeunes eux-mêmes à travers les réseaux sociaux et par le biais d'un questionnaire anonyme (réalisé via une application Google gratuite) partagé via un lien sur des groupes Facebook qui centralisent et mettent en contact les Boulonnais de tous âges. Notre objectif étant de mieux cerner la population locale concernée et de mesurer leur degré de connaissance des dispositifs généraux et des services locaux en particulier.

Forces

Un très grand nombre de structures, d'initiatives et d'outils à la disposition des jeunes :

Communales :

- Services municipaux : *Essentiellement la Direction de l'enfance et de la jeunesse avec :*
 1. *Le Bureau information jeunesse (BIJ) :*
 - Opération job d'été : aide à l'élaboration de lettre et CV et préparation à l'entretien d'embauche,
 - Relai baby-sitting : mise en relation des jeunes et des familles,
 - Aide financière au permis de conduire,
 - Aide financière au BAFA,
 - Aide financière à la participation au 4L Trophee,
 - Bourses de l'initiative,
 - Accueil et information sur l'ensemble des dispositifs locaux et nationaux en direction des jeunes : éducation, santé, emploi et loisirs.
 2. *L'Espace santé jeunes :*
 - Accueil anonyme et information sur les problématiques de santé : stress, harcèlement, drogues, alimentation, contraception, sexualité, etc...
 - Point écoute parents d'ados : échanges téléphoniques en cas de crises, doutes, besoin de soutien, etc.
- Services communautaires : *Mission locale,*
- Associations entièrement subventionnées : *le Centre social territorialisé au pont de Sèvres,*
- Associations partiellement subventionnées ou pas subventionnées, *Oiseau Lyre territorialisé au square de l'Avre, Cebije, Oppélia le Trait d'Union, CEAS 92 (centre d'étude et d'action sociale), Auxilia, Acte 78, AODE2, Active présence, Ardeur, Solidarités nouvelles face au chômage, Arpeije, Starter, Visemploi, ADIL 92.*

Départementales :

- Les clubs de prévention,
- Les fonds d'insertion des jeunes,
- Les foyers de jeunes travailleurs (3 à Boulogne sur la vingtaine de foyers dans le département),
- Les centres de planification et d'éducation familiale (24 dans le département et aucun à Boulogne mais partenariat avec St Cloud).

Régionales :

- Attribution de subventions assorties de l'obligation de recruter des stagiaires,
- Financement de postes de « développeurs de l'apprentissage » (intermédiaires entre centres de formations et monde du travail),
- Portail de l'orientation, de la formation et de l'emploi *Oriane.info,*
- Dispositif Avenir Jeunes Parcours d'entrée dans l'emploi,
- Bourses d'études aux formations sanitaires et sociales,
- *iPasscontraception.fr,*
- Schéma régional du logement étudiant,
- Dispositif pour les Talents Émergents (FoRTE).

Et Nationales :

- Ministère de la jeunesse : formation à la citoyenneté *ex le service civique universel, etc...*
- Ministère de l'éducation : études générales et professionnelles, les CIO, le réseau FOQUALE, etc...

Faiblesses

Un constat général :

- 6 grands opérateurs (sans compter l'Europe), 6 politiques en silo, beaucoup de dispositifs, peu de visibilité et de coordination entre eux,
- Une très grande hétérogénéité des populations de jeunes et une très grande difficulté à définir le profil social des jeunes concernés par les politiques publiques spécifiques : quelle proportion s'intègre, c'est-à-dire se forme, décrohabite et trouve un emploi ? et quelle proportion connaît des parcours plus difficiles ?

Constat qui s'illustre aussi au plan local :

- Un large éventail de dispositifs parfois anciens et sans véritable cohérence entre eux,
- Un très grand nombre d'acteurs de dimension variable, souvent isolés autour de leurs actions,
- Un déficit évident de coordination pouvant porter préjudice aux bénéficiaires de ces actions,
- Un déficit de connaissance précise du volume et du profil des jeunes susceptibles d'être concernés par l'offre locale : qui sont-ils ? quelle proportion de la tranche d'âge fréquente ou réclame l'assistance des structures ? quels besoins ont-ils ? ...
- Inversement un déficit de connaissance par les jeunes eux-mêmes des services et dispositifs auxquels ils peuvent avoir recours.
- Un déficit de données précises sur le parcours de chacun, sur le niveau de fréquentation et sur les résultats obtenus par chaque structure, aboutissant à une dispersion voire une errance des jeunes.

Bref, déficit :

- De données chiffrées quantitatives et qualitatives,
- De prise en compte des spécificités locales, de connaissance et d'arbitrage sur les politiques nationales afin de définir et d'arrêter une stratégie « sur mesure » pour les jeunes du territoire,
- De coordination voire de co-construction entre les acteurs locaux,
- De communication et de contacts réguliers entre partenaires institutionnels,
- De communication à destination des jeunes et des familles et constat d'une grande faiblesse dans l'utilisation de l'outil numérique tant pour l'information que pour le suivi des usagers,
- D'évaluation des politiques publiques locales : qui fait quoi ? comment ? pour qui ? à quel prix ? et pour quel résultat ?

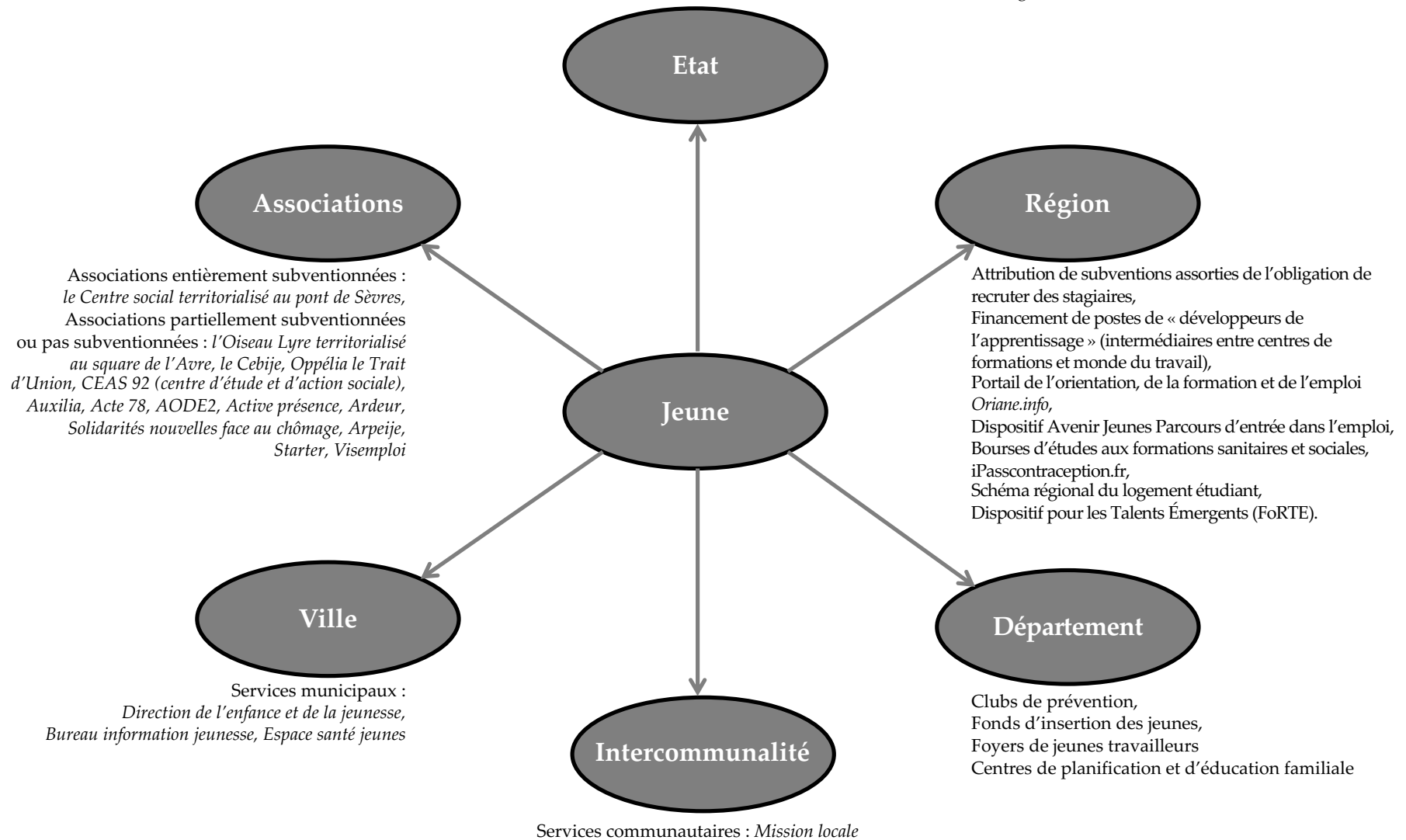
Conclusion :

Une dispersion de la gestion, des responsabilités et des actions en faveur des 16-25 qui ne permet pas une optimisation des moyens.

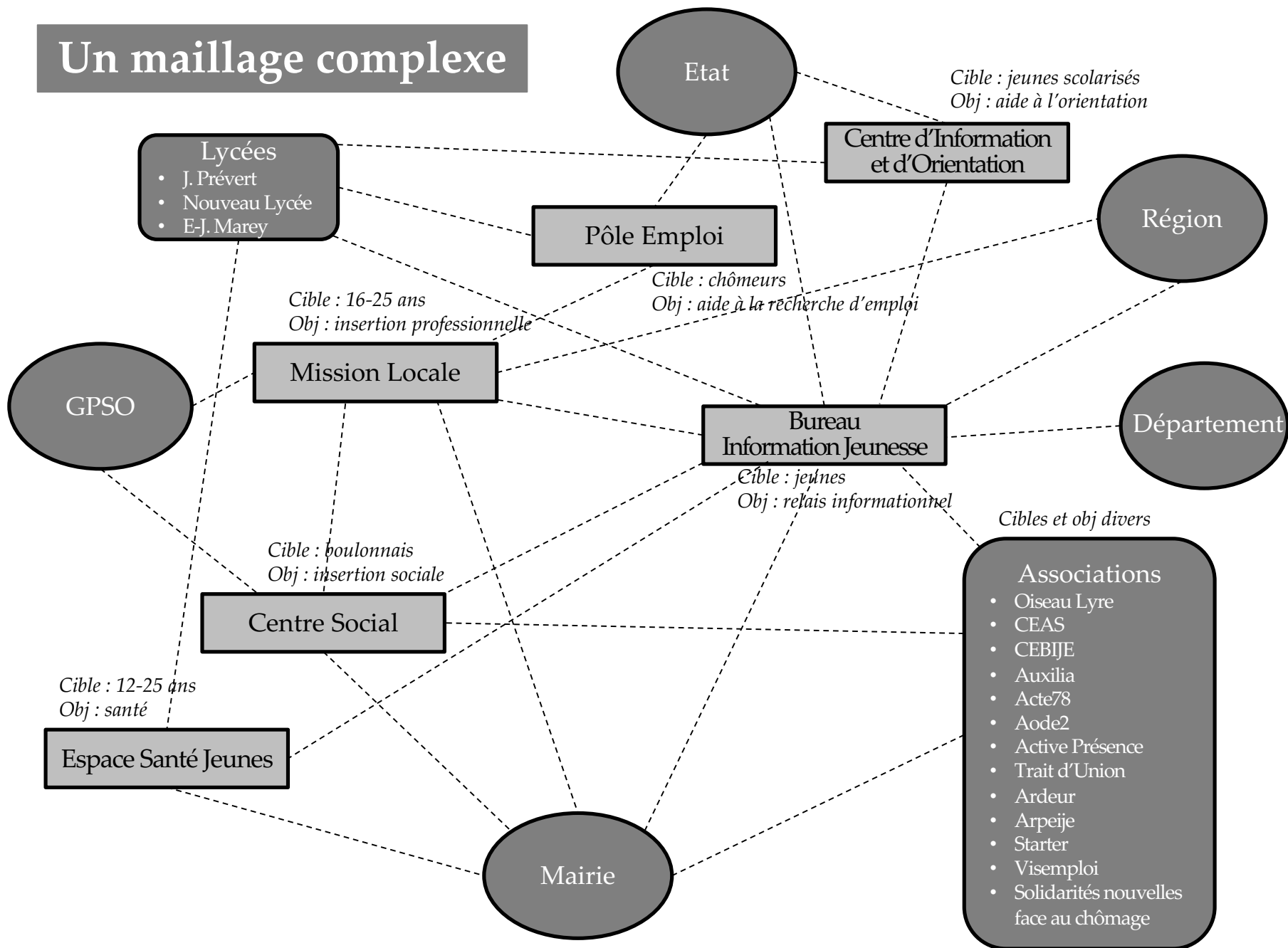
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Ministère du travail, Pôle emploi</u> : ex : aide à la mobilité, le parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), la garantie jeunes, les dispositifs deuxième chance, le contrat d'apprentissage, le parrainage de l'emploi, le contrat de professionnalisation, etc... - <u>Ministère des solidarités et de la santé et affaires sociales, la sécurité sociale et la caisse d'allocations familiales</u> : ex la CMU, la CMU +, les bilans de santé, le fond d'aide aux jeunes, les bons vacances, les APL, la prime d'activité, etc... - <u>Ministère du logement</u> : la garantie VISALE, etc... <p><u>Conclusion</u> : Liste indicative, très probablement non exhaustive mais plus sûrement très évolutive...</p>	
<p><u>Menaces</u></p> <p>Le progrès technique et technologique, le tout numérique, l'intelligence artificielle et les nouvelles habitudes d'information et de consommation exigent la mise en place de nouveaux outils pour répondre efficacement aux nombreux défis qui s'offrent particulièrement à cette tranche d'âge.</p> <p>On constate que la ville de Boulogne-Billancourt connaît un certain retard dans l'utilisation de l'outil numérique pour ce qui est de l'information des jeunes.</p> <p><u>Conclusion</u> : Ce retard peut être facilement comblé dans une ville qui met le numérique au cœur de ses priorités. Il faut redéployer une partie des moyens en faveur de l'outil numérique pour accroître les services apportés aux 16-25 ans : la visibilité, l'adéquation, le suivi et le contrôle des actions menées.</p>	<p><u>Opportunités</u></p> <p>La ville dispose de tous les prérequis pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable programme d'autonomie des jeunes sur les volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation, - Insertion professionnelle, - Logement, - Santé. <p><u>Partir de l'existant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte et articuler <u>la multitude d'opérateurs et de dispositifs au plan national, régional et départemental</u>, - Prendre en compte et articuler <u>l'ensemble des dispositifs locaux, services municipaux, services communautaires et associations</u>, - Prendre en compte <u>les envies, les attentes et les besoins des jeunes</u> et co-construire une offre cohérente adaptée à la demande, - Prendre en compte <u>l'exceptionnel environnement</u> de Boulogne-Billancourt et associer le tissu économique à la démarche. - Tenir compte des <u>particularismes sociologiques</u> de la ville a priori peu touchée par des problématiques lourdes économiques et sociales. <p><u>Intégrer</u> les nouveaux dispositifs en matière d'innovation tels que le PIC (Plan d'Investissement pour une société des Compétences) en répondant aux appels à projets (15 milliards d'euros sur 5 ans pour accompagner 2 millions de personnes peu qualifiées vers l'emploi).</p> <p><u>Constituer</u> un comité de pilotage composé des <u>nombreux interlocuteurs actuels, techniciens et élus</u>, et désigner parmi eux un chef de projet pour arrêter le périmètre d'action et le nouveau mode de gouvernance du secteur.</p> <p><u>Conclusion</u> : Faire de Boulogne-Billancourt la « Ville exemplaire pour la Jeunesse ».</p>

1 jeune → 6 opérateurs

Ministère de la jeunesse / Ministère de l'éducation / Ministère du travail, Pôle emploi / Ministère de la santé et des affaires sociales, sécurité sociale et caisse d'allocations familiales / Ministère du logement



Un maillage complexe



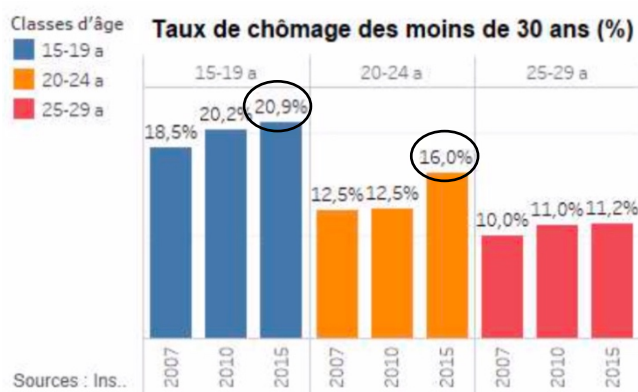
5- Pour une nouvelle politique en faveur de la Jeunesse

En 2016 on comptait 119 645 habitants à Boulogne-Billancourt dont 12 198 ont entre 16 à 24 ans. Sachant qu'environ 1 100 jeunes nés chaque année à cette période, on peut donc raisonnablement évaluer que la ville compte approximativement 13 300 jeunes de 16 à 25 ans, en légère augmentation depuis 2007¹.

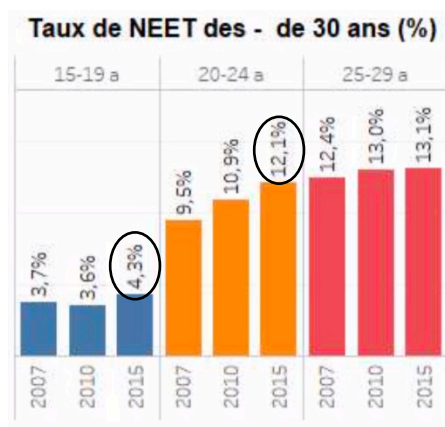
Ces chiffres globaux ne prennent pas en compte l'hétérogénéité d'une population dont heureusement une grande partie réussit à intégrer des parcours de prise d'autonomie qui vont de la décohabitation à l'entrée dans l'emploi en passant par l'acquisition d'une formation. Tandis que d'autres jeunes, en général moins armés et favorisés, ont des parcours plus difficiles et peuvent se trouver exposés à la précarité. Si on admet généralement que 80% des jeunes vont trouver seuls ou avec l'aide de leurs proches les clés de leur autonomie, 20% d'entre eux auront des difficultés d'insertion.

A l'échelle de Boulogne-Billancourt la population des jeunes de 16 à 25 ans qui auront besoin de bénéficier d'un accompagnement pour acquérir leur autonomie peut donc être estimée à environ 2 650 jeunes.

On constate de fortes disparités dans les chiffres du chômage à Boulogne-Billancourt. Entre 15 et 19 ans 20,9% sont au chômage (en augmentation de 3,5% en 5 ans) et entre 20 et 24 ans, ils sont 16% (en très forte augmentation : + 28% en 5 ans). Alors que, moyenne, le taux de chômage bouloonnais tous âges confondus est de 9,8%¹.



Par ailleurs, le nombre de jeunes classés NEET² (jeunes sortis du système scolaire, ne suivant pas de formation, sans emploi et n'en cherchant pas un) est également en forte augmentation. Ils sont 4,3% entre 15 et 19 ans et 12,1% entre 20 et 24 ans, en augmentation de 19,4% chez les plus jeunes et de 11% chez les plus âgés¹. Parmi les jeunes non scolarisés 16,2% n'ont aucun diplôme supérieur au Brevet et 8,7% un CAP ou un BEP³.

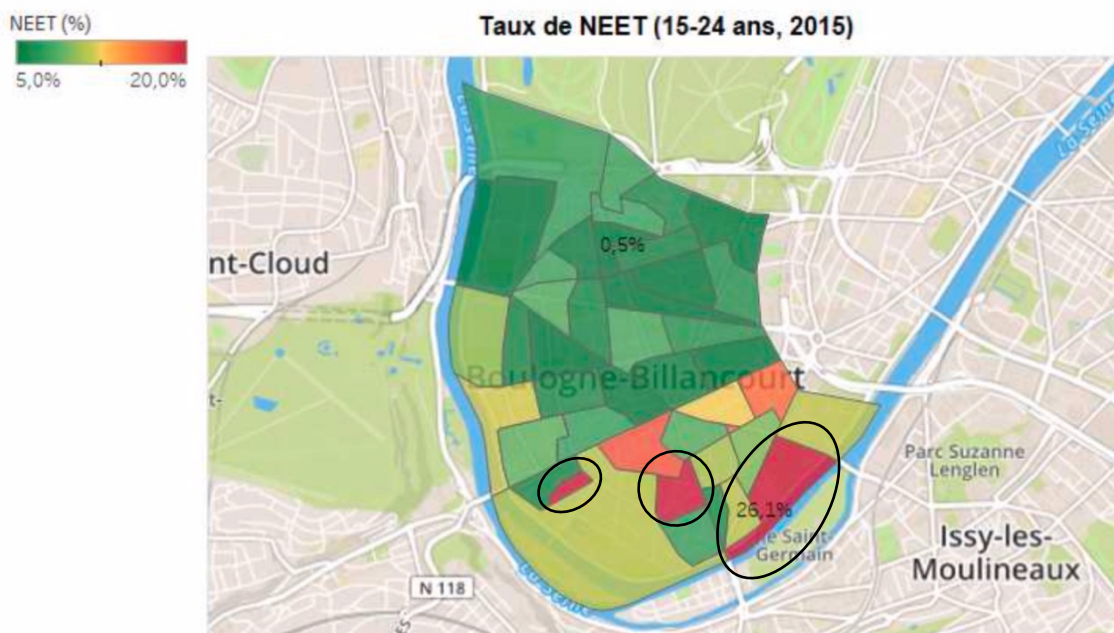


¹ Analyse territoriale prospective – Commune de Boulogne-Billancourt – GEOCODIA 2019

² NEET : Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), est une classification sociale d'une certaine catégorie de personnes inactives. Au départ, c'est une classification négative qui comprend les personnes âgées entre 15 et 29 ans et qui sont sorties du système scolaire. Elle désigne maintenant des individus introvertis, souvent des hommes, qui ne sont pas insérés dans le système éducatif et qui sont coupés de toute vie sociale ou renfermés sur eux-mêmes.

³ INSEE 2015

Mais ces derniers ne sont pas équitablement répartis sur le territoire de la commune. Ainsi, les quartiers du Pont de Sèvres et des squares de l'Avre et des Moulineaux ont des taux de NEET allant jusqu'à plus de 25%, alors qu'au nord de l'axe Édouard Vaillant/Général Leclerc ils sont quasiment inexistant¹. **C'est donc là où se trouvent plus particulièrement les jeunes qui ont le plus besoin d'être accompagnés dans leur chemin vers l'autonomie.**



On constate qu'entre 15 et 17 ans 98,4% des jeunes Boulonnais sont scolarisés et vivent chez leurs parents². Si entre 15 et 24 ans 68,2% déclarent ne pas avoir d'emploi, dès 20 ans, environ 30% d'entre eux disposent déjà d'un logement autonome. Par ailleurs un peu moins d'un jeune sur cinq de 20 à 24 ans vit en couple².

Les jeunes boulonnais font donc une conquête progressive de l'autonomie matérielle, mais aussi sociale, vis-à-vis de leur famille. Néanmoins, cet accès à l'autonomie reste contrasté. En particulier, si l'accès à un logement personnel est un parcours semé d'embûches pour tous, une part non négligeable des jeunes des quartiers les plus modestes rencontre un condensé de difficultés, tant en matière d'insertion professionnelle que de logement.

La Ville déploie à l'attention des jeunes une palette de services, d'actions et de prestations. Cela implique évidemment un engagement financier non négligeable. Ces dispositifs s'ajoutent à de multiples offres de la part des autres acteurs : État, Région, Département, Territoire, provoquant une grande confusion et une difficulté pour les jeunes à trouver la réponse adaptée à leur problème. L'étude réalisée en novembre 2018 auprès des jeunes boulonnais de 16 à 25 ans sur les réseaux sociaux montre d'ailleurs leur méconnaissance de l'offre de la Ville⁴.

Il n'est pas toujours aisé d'appréhender de manière claire et lisible l'action de la collectivité en direction de la jeunesse. Il est donc nécessaire de coordonner cette politique pour l'envisager de manière transversale.

Ces mesures s'articulent autour de quatre axes essentiels à la construction de l'autonomie des jeunes :

- S'orienter, se former,
- Trouver un emploi stable,
- Se loger,
- Se soigner.

Mais ces mesures, si elles ne mettent pas systématiquement les jeunes, leurs besoins et leurs attentes au cœur de leur action, si elles ne sont pas évaluées et remises en cause régulièrement, ne porteront pas leurs fruits. Car ce sont les jeunes qui doivent toujours être au cœur du dispositif et acteur de leur réussite.

⁴ Enquête réalisée sur les réseaux sociaux – Nov 2018

6- Conclusion : une nouvelle stratégie et plan d'action

Pour être pleinement efficace et garantir la réussite des jeunes de 16 à 25 ans, la première mesure à prendre est la mise en place d'**une nouvelle gouvernance**.

Il semble nécessaire de désigner dans les meilleurs délais un référent unique (de type « chargé de mission ») au stade de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie. Il pourrait être rattaché au Directeur Général des Services, disposant ainsi de la légitimité, de la visibilité et de toute la crédibilité nécessaire à la mise en place de l'ensemble des actions. Son rôle sera de définir un plan stratégique, de coordonner les différentes actions, les différents acteurs, de gérer le guichet unique (physique et numérique), de vérifier que les jeunes boulonnais bénéficient de tout l'éventail des dispositifs existant, de fixer des objectifs à moyen et long terme et de mesurer l'impact de ces mesures.

Dans un second temps et pour donner plus de puissance et d'envergure à cette nouvelle stratégie, la désignation d'un Maire-Adjoint aux compétences transversales sera une manifestation forte de la priorité donnée à la réussite des jeunes Boulonnais.

- **S'orienter, se former**

On ne peut qu'affirmer avec force que beaucoup va se jouer dès l'école. Entre 3 et 12 ans en tout premier lieu, où la Ville est le partenaire privilégié de l'Éducation nationale pour proposer un éventail de mesures à destination des enfants du primaire.

Puis ensuite au collège où les bouleversements de l'adolescence compliquent parfois la situation. Pour certains, à 16 ans tout est déjà devenu très compliqué. Les trajectoires professionnelles et sociales du futur adulte sont souvent étroitement liées au diplôme obtenu à l'issue de la formation initiale. Les forces concourant à la reproduction des inégalités sociales et économiques continuent donc à peser lourd sur les parcours d'autonomisation des adolescents et des jeunes adultes.

Une ville bienveillante a pour ambition de réduire les écarts entre les potentialités et les aspirations des jeunes. Pour cela son rôle est de soutenir leur accès effectif aux ressources éducatives qui permettent leur émancipation, de tendre à réduire les inégalités, de remédier aux « accidents de parcours » et de favoriser l'éducation tout au long de la vie. Cette volonté doit s'inscrire bien évidemment dans un accompagnement des jeunes mais aussi dans celui des familles, et notamment des parents, dans leur responsabilité éducative. Pour être pleinement efficace une collaboration active et permanente doit être menée avec les services de l'Éducation nationale (CPE, CIO, ...).

- **Trouver un emploi stable**

Les jeunes Boulonnais poursuivent souvent des études longues et sont, de ce fait, exposés tardivement au risque du chômage. Néanmoins, derrière ces chiffres, se cachent des parcours d'accès à l'emploi stable très contrastés selon les origines et les situations. Les parcours linéaires d'accès à une insertion professionnelle durable ont fait place, même chez les plus diplômés, à des périodes faites d'allers et retours entre activités précaires et chômage, retardant ainsi l'atteinte d'une autonomie pleine et entière.

La qualification garantit dans une certaine mesure de meilleures conditions d'emploi. Au-delà des diplômes, la Ville peut contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment ceux issus des filières professionnelles, par un engagement direct en matière de stages professionnels, d'apprentissage, d'alternance, de soutien aux structures d'insertion, aux associations, ... et par une action incitative directe auprès du tissu d'entreprises locales particulièrement riche.

- **Se loger**

Le coût élevé du logement en Région parisienne et notamment à Boulogne-Billancourt, constitue incontestablement un frein à l'autonomie des jeunes. Sans la caution de leurs proches, l'accès à la location privée reste fermé à la plupart d'entre eux. Les étudiants décohabitants et résidant à Boulogne-Billancourt dépensent de 750 à plus de 1 000 € par mois pour un studio de moins de 30 m² dans le parc privé des résidences étudiantes. Autre conséquence de la cherté des loyers, les logements dans lesquels vivent les jeunes ménages sont généralement petits, voire parfois réellement inconfortables.

Certes il existe à Boulogne-Billancourt quelques résidences étudiantes gérées par les bailleurs sociaux (CROUS, ALJT, Studéfi) et 2 foyers pour jeunes travailleurs, réduisant les loyers d'environ 30%, mais ils sont insuffisants pour accueillir tous les candidats et la Ville est soumise au bon vouloir des bailleurs pour l'attribution des places. Quant aux logements sociaux ils sont en nombre insuffisant (taux SRU de 14,85% en 2016 pour 25% attendus) et assortis d'un temps d'attente d'environ 7 ans qui n'en font pas une solution aux problèmes de logement des jeunes. De plus seuls 11% des logements sociaux sont inférieurs à 40m²⁵, c'est-à-dire la surface adaptée aux besoins des jeunes et parallèlement les plus demandés par les demandeurs de logements sociaux⁶. Il est donc important de mettre l'accent sur ce type de surfaces dans les constructions à venir.

Logements sociaux par surface (2018, %)

Surface	Avant 1940	1940-50	1960-70	1980-90	Années 2000	Depuis 2010	Total général
- de 30 m ²	9%	5%	5%	3%	18%	5%	8%
30-39 m ²	16%	13%	7%	8%	5%	6%	9%
40-59 m ²	52%	62%	31%	28%	37%	29%	38%
60-79 m ²	20%	19%	44%	37%	27%	42%	33%
80-99 m ²	1%	1%	10%	19%	11%	16%	10%
+ de 100 m ²	1%		2%	6%	2%	2%	2%
Total génér..	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La Ville si elle veut s'inscrire dans une politique concrète d'aide au logement des jeunes, doit adopter des mesures favorisant leur maintien sur le territoire de la commune. Favoriser les modes de logement alternatifs (colocation, logement intergénérationnel, ...), inciter les propriétaires du parc privé à mettre en location leurs biens inoccupés sont des solutions assez simples à mettre en œuvre pour pallier l'absence de logements.

- **Se soigner**

Les jeunes Boulonnais tant qu'ils vivent avec leurs parents bénéficient généralement d'une bonne prise en charge médicale. La présence d'une PMI (Protection Maternelle et Infantile), d'un médecin et des infirmières scolaires, assurent les soins et les bilans pour les plus jeunes de manière globalement efficace même parmi les familles les plus en difficulté.

Mais lorsque les jeunes quittent le système scolaire et la couverture médicale de leurs parents, la complexité administrative d'une affiliation individuelle est déjà pour un certain nombre d'entre eux un obstacle à la mise en place d'un parcours de santé efficace. Les guider dans ce processus est en tout premier lieu nécessaire : Comment s'affilier ? Où ? Pourquoi faire ? Quelles pièces fournir ? Comment se faire rembourser ? Comment bénéficier de la CMU ou de la CMU+ ? Il faut par ailleurs pouvoir mettre à leur disposition une liste d'établissements et de professionnels (médecins, infirmières, travailleur sociaux) compétents, sans dépassement d'honoraires et acceptant le tiers payant, spécialement formés à l'accueil des jeunes afin d'améliorer leur prise en charge et repérer les signes de mal-être.

⁵ Analyse territoriale prospective – Commune de Boulogne-Billancourt – GEOCODIA 2019

⁶ Observatoire de l'habitat GPSO/2010

Les jeunes de 16 à 25 ans ont les plus grandes difficultés, pour beaucoup d'entre eux, à prendre conscience que leur santé future dépend d'un suivi rigoureux tout au long de leur vie. Il est donc important de leur proposer régulièrement et gratuitement des bilans de santé et des actions de dépistage et de prévention.

Les actions de prévention doivent être spécifiquement ciblées sur les problématiques qui touchent particulièrement les jeunes : addictions, vie affective et sexuelle, bien-être, etc. Les addictions, qui peuvent commencer très jeune et laisser les familles très démunies sont à prendre en charge par des professionnels. Le mal-être des jeunes est aujourd'hui, à Boulogne-Billancourt comme ailleurs, une constante. Surreprésentée dans les quartiers les plus défavorisées elle est néanmoins présente partout. La mise en place de permanences psychologiques est donc une nécessité. Enfin, promouvoir les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) auprès du public jeune permet de lutter efficacement contre les conduites à risque, les grossesses non désirées, etc. Des partenariats étroits sont donc à tisser dès le collège avec l'Éducation nationale par exemple par la mise en place de « clubs de santé ».

Enfin, on constate une forte demande des jeunes concernant la contraception et la vie affective. Parmi les jeunes que nous avons interrogés, 67% de ceux qui ont répondu à notre enquête ont consulté l'Espace Santé Jeunes à ce propos⁷. Il est donc important de proposer au sein de la ville un centre gratuit de planification et d'éducation familiale (CPEF) afin que ces jeunes femmes ne soient pas obligées d'aller dans une autre ville au risque qu'elles ne poursuivent pas. Afin de ne pas avoir à créer de locaux spécifiques, cet accueil pourrait se faire au sein de la PMI, dont c'est le rôle.

⁷ Enquête réalisée sur les réseaux sociaux – Nov 2018

En Annexe

Enquête réalisée sur les réseaux sociaux auprès des jeunes de 16 à 25 ans

ENQUETE REALISEE SUR LES RESEAUX SOCIAUX

AUPRES DE JEUNES DE 16 A 25 ANS

CADRE

Enquête réalisée sur des groupes Facebook qui centralisent et mettent en contact les Boulonnais de tous âges.

Base de 17 500 membres

Réalisé fin novembre 2018

Questionnaire anonyme (réalisé via une application Google gratuite)

OBJECTIFS

Mieux cerner la population locale concernée

Mesurer son degré de connaissance des dispositifs généraux et des services locaux en particulier.

QUESTIONNAIRES TRAITES 72

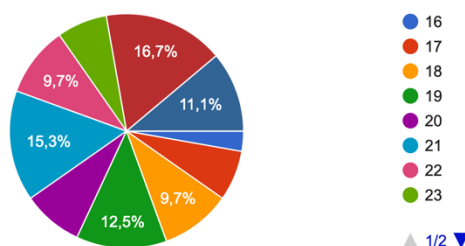
DONNES GENERALES:

Age :

16-19 ans	32 %
20-25 ans	68 %

Age

72 réponses



Sexe :

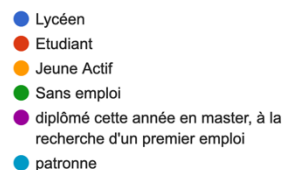
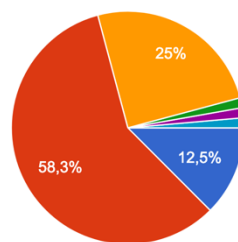
Femme	69,4 %
Homme	29,2 %
Ne se prononce pas	1,4 %

Statut :

Étudiant	58,3 %
Jeune actif	25 %
Lycéen	12,5 %
En recherche d'emploi	2,8 %
Chef d'entreprise	1,4 %

Statut

72 réponses

**Revenus annuels :**

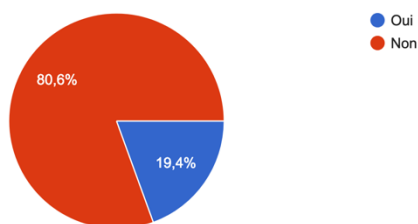
< à 3 000 €	56,9 %
Entre 3 000 et 10 000 €	19,4 %
Entre 10 000 et 20 000 €	8,3 %
> à 20 000 €	15,3 %

INSERTION / ORIENTATION :

Spontanément 80,6 % (58/72) disent ne connaître aucune association ou structure accompagnant les 16-25 ans dans leur vie professionnelle ?

Connaissez-vous des associations ou des structures accompagnant les 16-25 ans dans leur vie professionnelle ?

72 réponses

**Parmi les 14 qui disent spontanément en connaître au moins une sont cités :**

Mission Locale	10
BIJ	3
Oiseau Lyre	2
Cebije	1
Centre Social	0

Parmi les 72 participants quand on leur propose une liste ils disent connaître :

Aucun	58,3 %
Mission Locale	20,8 %
Oiseau Lyre	12,5 %
Centre Social	5,6 %
Cebije	2,8 %

Ils déclarent pour la plupart ne jamais avoir fréquenté ces structures

6 sont allés au moins une fois à la Mission Locale

3 à l'Oiseau Lyre

2 au Centre Social

Aucun au Cebije

Comment ont-ils choisi leur orientation ?

Famille	41,7 %
Seuls	37,8 %
Enseignant	9,7 %
Conseiller d'orientation	4,2 %
Autre	6,6 %

Ils disent avoir déjà rencontré

Une structure dédiée ou une association	19,6 %
Un(e) conseiller(e) d'orientation scolaire	54,9 %

Malgré tout près de 30 % trouveraient utile de compléter leur réflexion en rencontrant un(e) conseiller(e) spécialisé(e) dans les 16/25 ans.

LOGEMENT :

Situation :

Habite chez ses parents	59,7 %
Est locataire dans le privé	20,8 %
Est en résidence étudiante privée	5,6 %
Colocataire	8,3 %
Propriétaire	2,8 %
Autre	2,8 %

Habite à Boulogne-Billancourt :

Depuis leur naissance	50 %
Depuis plus de 10 ans	20 %

Transport :

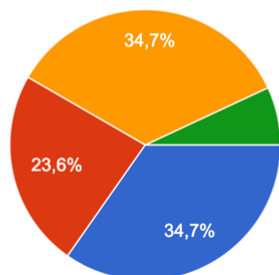
Moins de 1heure/jour	82,9 %
----------------------	--------

SANTE :

S'occupe régulièrement de sa santé	34,7%
Suivi minimum	23,6%
Ne suit pas du tout ou peu sa santé	41,6%

Comment vous occupez vous de votre santé et de la prévention ?

72 réponses



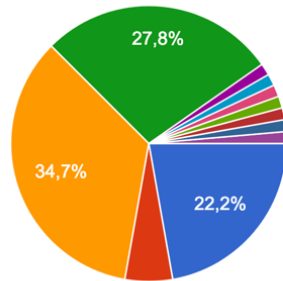
- Je continue comme avant quand mes parents s'en occupaient
- Je fais le minimum de prévention (ex. dentiste, ophtalmo, gynéco)
- Je ne me soigne que quand c'est vraiment nécessaire
- Je ne m'occupe pas de ma santé pour l'instant, je verrai plus tard

Les freins évoqués :

Pas le temps	34,7 %
Pas prioritaire	27,8 %
Problème financier	22,2 %

Quels sont les freins pour vous soigner ?

72 réponses



- Il faut faire l'avance des soins
- Je suis mal remboursé
- Je n'ai pas le temps pour prendre R...
- Ce n'est pas le centre de mes préo...
- Aucun
- Je comprends rien à toute la paper...
- Prix et pas besoin (Une seule répon...
- Tres rarement malade.

▲ 1/2 ▼

L'Espace Santé Jeunes :

65,3 % connaissent l'Espace Santé Jeune

21 % y sont déjà allés :

Pour prendre de la documentation	50 %
Pour des problèmes de contraception	50 %
Pour des problèmes de vie amoureuse	16,7 %

Pour quel type de demande ?

12 réponses

